



**Territoire de Belfort
COMMUNE DE FONTAINE**

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FONTAINE
EN DATE DU 6 AVRIL 2023 À 20 HEURES**

Membres en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Étaient présents :

Jean ANTOINE, Fanny COLLIN, Régis DUBOIS, Pierre FIETIER, Nathalie GINDRE, Fabrice JACQUES, Carole JULLEROT, Stéphane LE GAC, Valentin ROSSE, Yves SCHNEIDER, Djamila VIGNAL, Roger WAQUET.

Ont donné procuration :

Était absent excusé :

Eric VILLEMIN

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : MONSIEUR FABRICE JACQUES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17/03/2022

VOTE DU BUDGET COMMUNE

a) Délibération d'affectation du résultat d'affectation du résultat – année 2022

Report à nouveau de l'excédent cumulé, soit **1 725 465.97 €**.

Mis au vote :

Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

b) Vote du Budget Primitif - 2022

Le budget primitif Commune a été adopté, avec en dépenses et en recettes de fonctionnement **2 373 588.97 €** et en dépenses et en recettes d'investissement **1 646 882.69 €**.

Mis au vote :

Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

c) Droit de chasse 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le montant de la location du droit de chasse à 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir la location du droit de chasse à **800 €** pour l'année 2023.

Mis au vote :

Pour : 9
Abstention : 3
Contre : 0

d) Vote des taux – 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le taux des taxes pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et vote les taux de la façon suivante :

- Impôt foncier bâti : 27,84 %
- Impôt foncier non bâti : 34,96 %

Mis au vote :

Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

e) Attribution de subventions aux associations

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'attribuer pour l'année 2023, les subventions suivantes :

| | |
|----------------------------------|---------|
| - ACTB | 250 € |
| - AFM Téléthon | 200 € |
| - AFSEP | 50 € |
| - AGARPIF | 100 € |
| - BRCL | 500 € |
| - Collectif Résistance | 50 € |
| - FNATH | 150 € |
| - Fontaine Animations | 800 € |
| - La Banque Alimentaire | 150 € |
| - Ostinato | 100 € |
| - Secours Catholique | 100 € |
| - Sport et Loisirs Lacollon'joie | 50 € |
| | |
| - Divers | 2 500 € |

Mis au vote :

Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux du futur achat d'une autolaveuse pour la salle polyvalente
- 2023 sera une année de travaux : rénovation de la charpente de l'église, trottoirs, sécurisation de la rue Pégoud, mise en place de la vidéosurveillance, enrobé de la rue du Tilleul, fin des travaux d'assainissement
- Monsieur le Maire a demandé une étude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la salle polyvalente. Différentes subventions pourront être obtenues pour ce projet.
- Réfection de l'église : chiffrage HT : 92 000 € pour la rénovation de la charpente et 53 000 € pour le plâtre
- Le columbarium est installé au cimetière de Fontaine
- Une Rose = Un Espoir. Le village sera traversé par l'événement le 30 avril
- Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse du préfet concernant l'installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales à la salle polyvalente
- Le Jury départemental des villes et villages fleuris passe tous les quatre ans pour l'obtention d'une fleur supplémentaire. Il passera en 2023.
- Demande de la Boulangerie Bailly pour la mise en place d'un miroir de sécurité à la sortie du parking.
- Monsieur Mebrouk de la société CIRCET qui doit reboucher un trou au niveau du 28 rue du Tilleul sur la rue du Tilleul reste injoignable malgré les nombreuses relances de Monsieur le Maire.
- Les employés municipaux aménageront un jardin pour les élèves à l'école.

LEVÉE DE SÉANCE À 22 HEURES 20